

## Information aux médias

128<sup>e</sup> Assemblée des délégués de GastroSuisse du 14 mai 2019 à Amriswil (TG)

### **GastroSuisse adopte une résolution relative au partenariat social**

**Lors de la 128<sup>e</sup> Assemblée des délégués qui s'est tenue ce matin du 14 mai 2019 à Amriswil (TG), les délégués de GastroSuisse ont adopté une résolution relative au partenariat social. Dans cette résolution, GastroSuisse exige le rétablissement de la sécurité juridique et souhaite suspendre les négociations en vue d'une nouvelle convention collective nationale de travail d'ici là.**

GastroSuisse souhaite un partenariat social véritable et loyal et aspire à la poursuite de la Convention collective nationale de travail existante ou à la conclusion d'une nouvelle convention collective nationale de travail qui tienne compte des défis que la branche est appelée à relever. Une CCNT met en équilibre les dispositions de droit du travail les plus variées, la question des salaires minimum n'en représentant qu'un élément.

Lors de l'Assemblée des délégués, plusieurs critiques ont été émises à l'encontre de syndicats participant à la Convention collective nationale de travail, qui tentent depuis quelque temps de fixer eux-mêmes les composantes du salaire en introduisant des salaires minimum cantonaux. La résolution formule que dans leur stratégie double, les syndicats négocient d'un côté les conditions de travail et les salaires dans les conventions collectives de travail, et exigent de l'autre des salaires minimum divergents en employant la voie politico-légale à l'échelle des cantons. Les salaires minimum cantonaux torpillent l'équilibre de la CCNT en tant que paquet global et la mettent en danger.

GastroSuisse somme les syndicats de prendre clairement position en faveur des conventions collectives de travail étendues. Dans sa résolution, GastroSuisse consigne qu'elle suspend les négociations sur une nouvelle CCNT jusqu'à ce que les syndicats s'engagent officiellement en faveur des conventions collectives de travail étendues et que la sécurité juridique soit rétablie.

Amriswil / Zurich, mardi 14 mai 2019

---

### Interviews et informations

Casimir Platzer, président de GastroSuisse  
Tél 044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

L'hôtellerie-restauration figure parmi les plus importants employeurs du pays. Les quelque 29 000 établissements d'hôtellerie et de restauration de la branche constituent un facteur économique important. La branche occupe plus de 260 000 personnes et forme près de 800 apprentis.

Avec ses quelque 20 000 membres (dont environ 2500 hôtels) organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, GastroSuisse est la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.